

BELGIQUE



Conseil des droits de l'homme
7ème session

Intervention de Monsieur Pierre CHEVALIER
Envoyé spécial du Ministre des Affaires étrangères

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le Conseil des droits de l'homme a été créé il y a presque 2 ans jour pour jour. Depuis lors, nous nous sommes tous beaucoup investis dans les questions institutionnelles. Notre implication dans le processus de réforme était indispensable. A présent, il est urgent que le Conseil des droits de l'homme revienne aux questions de substance qui n'ont pas pu être traitées pendant cette période transitoire.

Nous nous félicitons de la présence hier du Secrétaire Général des Nations Unies, Monsieur Ban Ki Moon qui a utilement rappelé que les Etats doivent être tenus responsables devant la communauté internationale pour le non respect de leurs engagements dans le domaine des droits de l'homme. Le Conseil des droits de l'homme, comme le souligne le Secrétaire Général a un rôle central à jouer à cet égard.

La Belgique par ailleurs souscrit entièrement au message de la Présidence de l'UE.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je suis persuadé que le Conseil doit à présent se concentrer sur sa mission centrale, qui est fondée sur l'obligation de protéger et promouvoir les droits et libertés de l'individu. Tout être humain sur terre, quel que soit son pays, sa religion ou sa croyance, son origine ethnique, a droit à la sécurité, à la protection de ses droits et de ses libertés. Tous les individus sur cette terre, quels qu'ils soient revendiquent le respect de ces droits fondamentaux. Nous, représentants des Etats avons le devoir, selon la Charte des Nations Unies – et tel que confirmé solennellement par le Sommet de 2005 – de répondre à ces revendications légitimes.

Tous les individus ont droit au respect de leur intégrité physique. Les Etats doivent par conséquent respecter l'interdiction absolue de la torture, des peines, et des traitements cruels, inhumains ou dégradants. Personne ne doit être arrêté arbitrairement ou faire l'objet d'une disparition forcée. La lutte contre le terrorisme peut et doit être menée dans le respect du droit international et particulièrement des droits de l'homme. La sécurité de l'Etat n'a pas prééminence sur la sécurité humaine.

Tout individu doit être protégé contre les violences, et particulièrement les femmes. L'ampleur des violences sexuelles dont sont victimes les femmes dans plusieurs parties du monde est horrifiante. La banalisation du phénomène dans certaines régions est particulièrement inquiétante. On y constate que ce ne sont plus seulement les forces armées régulières ou rebelles qui usent de leur force et de leur pouvoir destructeurs envers ces femmes, mais aussi des civils. Le drame qui se joue par exemple dans la République Démocratique du Congo a choqué notre opinion publique et préoccupe le gouvernement et le parlement belges. Des actions concrètes sont en cours sur le terrain, et la Belgique a débloqué des fonds importants pour les victimes. Toutefois nos initiatives et celles d'autres partenaires ont encore trop peu de poids. Les exactions se poursuivent et les violeurs répètent leurs crimes sans être inquiétés par la justice. Notre action doit s'inscrire dans la durée. Un changement profond des mentalités est indispensable, et une lutte soutenue contre l'impunité peut notamment y contribuer.

En traduisant devant la justice pénale, nationale ou internationale certains auteurs de crimes de guerre et crimes contre l'humanité – et je voudrais ici rappeler le rôle important de la Cour Pénale Internationale – nous avons réussi à faire reculer les odieuses pratiques qui consistent à exploiter les enfants dans les conflits armés. Pourquoi cela ne serait-il pas réalisable pour les femmes ?

Comme le rappelle le Rapporteur Spécial Madame Ertürk, que je remercie ici pour son excellent travail, il y a urgence. Une réaction ferme de la Communauté internationale est indispensable et ne peut plus attendre.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Les femmes et les enfants doivent certainement recevoir notre attention particulière, mais gardons à l'esprit qu'aucun être humain n'accepte de voir ses droits bafoués parce qu'il est par exemple d'une origine ethnique différente, d'une croyance ou d'une conviction différentes. Il en est de même pour les personnes ayant une orientation sexuelle différente. Il est inacceptable que sur ces bases, des personnes soient harcelées, torturées ou tuées. La différence est une des richesses de notre monde, elle ne doit pas être combattue, mais protégée.

Pour ces raisons, la Belgique, comme ses partenaires européens, s'est engagée de manière constructive à la conférence de Durban en 2001, mais aussi dans son processus de suivi. L'Assemblée générale a décidé de convoquer en 2009 une conférence de révision des engagements de Durban, et la Belgique a accepté d'être membre du bureau du comité préparatoire de cette conférence. Cette décision a été prise, je peux vous le dire comme signe concret de notre engagement. Mais aujourd'hui, je tiens à souligner que nous sommes très préoccupés par la direction que prend ce processus. Si nous voulons préserver les acquis de Durban, il est primordial de travailler sur base du consensus. De plus, la mise en œuvre des engagements de Durban doit être l'objectif principal de cette conférence de révision.

Nous espérons que le prochain comité préparatoire permettra de mettre le processus sur la bonne voie, dans le respect des positions de chacun et en ayant à l'esprit non pas les intérêts des Etats, mais bien celui des victimes du racisme.

Le respect des droits de l'homme implique le respect de la dignité humaine. Tous les êtres humains aspirent à une vie digne, à un avenir durable. Tous aspirent au respect de leur droit à l'alimentation et au logement. Vouloir affaiblir les droits et libertés consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme – dont nous fêtons le 60^{ème} anniversaire cette année – au nom de différences culturelles ou religieuses revient à dire que certains individus ont plus de droits que d'autres, plus de valeur que d'autres, ce que nous rejetons fermement. Les droits à protéger sont et demeurent universels, indivisibles, indissociables et interdépendants. L'appel à la protection des droits de l'homme s'adresse à nous tous indistinctement.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Il est à présent temps que le Conseil se penche sur les situations qui méritent son attention. Il est en effet fondamental que le Conseil des droits de l'homme puisse répondre rapidement dans certaines circonstances et réagir concrètement aux premiers signes de dérives et de graves violations des droits de l'homme. Personne ne peut

contester que les violations des droits de l'homme sont souvent des signes avant-coureurs de conflits potentiels. Nous l'avons malheureusement maintes fois constaté, encore récemment que ce soit au Darfour, au Kenya ou au Myanmar.

Pour agir sur le terrain, évaluer la situation, faire des recommandations, le Conseil des droits de l'homme doit pouvoir utiliser tous les moyens à sa disposition. A cet égard, le rôle des Procédures Spéciales est essentiel et doit être préservé.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Lors de cette session du Conseil, plusieurs mandats de rapporteurs spéciaux devront être renouvelés. Certains nouveaux mandataires devront être choisis. J'ose espérer que les principes d'expertise, d'intégrité et d'indépendance de ces experts seront les critères qui guideront ces choix. La crédibilité du Conseil en dépend. De la même façon, il est nécessaire que le Conseil puisse continuer à suivre la situation des droits de l'homme dans les pays qui connaissent encore d'importants problèmes. La Belgique attache une attention particulière au renouvellement du mandat de l'expert indépendant pour la République Démocratique du Congo.

Un autre domaine sur lequel la crédibilité du le Conseil sera jugée, c'est la manière dont se déroulera l'Examen Périodique Universel (UPR). Ce sera la première fois que tous les pays devront répondre de l'état de mise en œuvre de leurs engagements internationaux. Le succès de cet exercice ambitieux dépendra assurément de l'usage que les uns et les autres feront de leurs responsabilités individuelles et collectives. Soyez assurés que la Belgique y contribuera dans un esprit ouvert, coopératif et responsable.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de souligner ici le rôle du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme dans nos travaux. Je me félicite du renforcement du Haut Commissariat en terme de budget et de gestion et nous remercions vivement Madame Arbour, pour l'intense travail qu'elle a pu réaliser pour les droits de l'homme. Plus que jamais il importe de consolider ces acquis tout en garantissant l'indépendance du fonctionnement du bureau. Nous y participons notamment par nos contributions volontaires qui sont multi-annuelles et largement non-earmarked.

Pour terminer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, mon pays est convaincu que le Conseil dispose des instruments requis pour mener à bien sa tâche et assumer ses responsabilités. La Belgique a beaucoup contribué à la mise en œuvre de la réforme, et est prête à s'investir plus encore dans ce Conseil dans les années à venir. La Belgique comme vous le savez, présente sa candidature pour les élections de 2009. Aujourd'hui, nous attendons du Conseil qu'il démontre que nos attentes ne sont pas vaines.

Je vous remercie.